



Règles de finançabilité

Principes de base

BACHELIER

LA FINANÇABILITÉ, C'EST QUOI ?

Règles qui déterminent si tu peux te réinscrire dans un cursus sans devoir demander une dérogation.

L'étudiant qui n'est pas/plus finançable ne peut se réinscrire sans une autorisation du jury ou sur recours interne au Vice-Recteur à l'Enseignement.

3 options pour être finançable l'année prochaine :

1

RÉUSSIR TOUS LES COURS INSCRITS À TON PAE

Peu importe le nombre de crédits,
tu seras finançable pour te réinscrire dans le même cursus.



Dans certains cas, c'est la SEULE OPTION qu'il te reste pour rester finançable : renseigne-toi !

2

BALISES À ATTEINDRE

Cela implique de réussir un certain nombre de crédits
en un certain nombre d'années.*

Elles sont détaillées ci-contre pour le bac
(ce ne sont pas les mêmes pour le master).

3

TU N'AS PAS ÉTÉ INSCRIT À DES ÉTUDES SUPÉRIEURES PENDANT 5 ANS.*

***Toutes** les inscriptions à des études de **même** cycle sont comptabilisées,
sauf les inscriptions en promotion sociale et les inscriptions qui t'ont permis d'obtenir un diplôme.

BALISES DE BAC

BALISE N°	NOMBRE DE CRÉDITS À RÉUSSIR	NOMBRE MAX. D'ANNÉES POUR LES ACQUÉRIR*	EN PRATIQUE
1	UN COURS DE BAC 1 (le nombre de crédits n'a pas d'importance)	1 an	Tu dois absolument réussir au moins un cours pour pouvoir te réinscrire dans le même cursus cette année.  Veille donc à réussir tes cours de bac 1 le plus rapidement possible, et en 2 ans max.
2	60 DE BAC 1	2 ans	L'année en cours est ta 2e inscription (ou plus) en bac et il te reste des cours de bac 1 à réussir : tu dois absolument réussir ces cours de bac 1 cette année.
3	120 DE BACHELIER (DONT, FORCÉMENT, LES 60 CRÉDITS DE BAC 1)	4 ans	L'année en cours est ta 4e inscription (ou plus) en bac : tu dois réussir tous tes cours de bac 1 (60 crédits), et avoir réussi au moins 60 crédits de bac (bac 2 <u>et/ou</u> bac 3) cette année.
4	180 DU BACHELIER (= obtenir ton diplôme)	5 ans	L'année en cours est ta 5e inscription (ou plus) en bac : tu dois réussir tous tes cours de bac cette année. Également valable si tu as pu prendre des cours de master.

*Il y a des exceptions !

Dans certains cas, tu peux ajouter des années supplémentaires aux balises.

Exemples : si tu te réorientes, tu peux ajouter une année pour atteindre les balises 2, 3 et 4, l'allègement peut aussi ajouter des années supplémentaires, etc.

INSCRIT EN BAC AVEC DES COURS DE MASTER ?

Si tu es inscrit en bac et que tu as pu prendre des cours de master (= inscription BA/MA), on vérifie ta finançabilité en bac et en master :
Si tu n'es plus finançable pour te réinscrire en bac mais toujours finançable en master, si tu n'obtiens pas de dérogation pour te réinscrire en bac, tu n'auras plus accès au master (puisque pour être inscrit en BA/MA, tu dois avant tout être inscrit en bac).

CE QUE TU DOIS RETENIR

Garde à l'esprit que, selon ta situation, en fonction du nombre d'inscriptions déjà prises dans le cycle, pour rester finançable dans ton cursus, tu devras veiller à acquérir **tous les crédits de bloc 1 de ton bac** !

Attention, dans certains cas, la **seule solution** qui te permettra de rester finançable est la **réussite de la totalité des crédits de ton PAE** !

Des questions ?

Consulte la page "**finançabilité**" de l'**ULiège**.

Tu souhaites des **infos** sur **ta situation** personnelle de finançabilité :

paysage@uliege.be !